



VI.4. Actions en dehors de la cantine

Des actions continues en faveur d'une alimentation durable sont menées au sein de l'établissement sur d'autres postes que les repas servis à la cantine.

Ce critère est obligatoire dès le 2^e niveau du Label Cantines Durables et est applicable à toutes les cantines.

RAPPEL DES VALEURS CIBLES

Facultatif	Impposé	Impposé
Idem niveau 2	Réalisé	Idem niveau 2

OUTIL A COMPLETER POUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce document est destiné à recueillir des informations sur les **activités récurrentes organisées en dehors de la cantine** (repas tartines, collations, pauses cafés, distributeurs, sponsors, publicité, etc). Les données collectées permettront à l'organisme vérificateur d'évaluer le respect ou non-respect du critère.

Informations sur la cantine

Nom de la cantine :

Niveau souhaité du Label : 1-2-3 radis

Informations supplémentaires :

.....

.....

.....

.....

Description détaillée des activités en dehors de la cantine

Veuillez fournir des informations complémentaires sur les actions récurrentes menées en dehors de la cantine en faveur d'une alimentation durable, en précisant les éléments suivants : intitulé de l'activité, description de l'action, fréquence, et le public visé.

Pour répondre à ce critère, seules les actions récurrentes sont prises en compte.
